

Communiqué de presse | 02.06.25

Il demande la réparation de ses préjudices auprès du tribunal de Nantes

Julien Guillard, victime des pesticides

Ancien ouvrier agricole, salarié dans les espaces verts, puis chauffeur poids lourds grutier, et aujourd'hui agent d'entretien des accotements routiers. Julien Guillard a été exposé aux pesticides et aux gaz d'échappement au cours de sa carrière professionnelle.

En 2016, c'est le choc quand il apprend qu'il souffre d'un lymphome non hodgkinien à seulement 33 ans. Jeune père de famille, il s'est battu courageusement contre la maladie.

Cette pathologie, pour les médecins qui suivent Julien, est en lien avec ses différentes activités professionnelles. Soutenu et incité par le corps médical, il décide de déposer une demande de reconnaissance en maladie professionnelle auprès de la CPAM.

Le lymphome non hodgkinien est une pathologie reconnue en lien avec les pesticides pour le régime agricole. Dépendant du régime général, le dossier passe devant une commission, le CRRMP (Comité Régional de Reconnaissance en Maladie Professionnelle), qui reconnaît le lien entre sa pathologie et son exposition professionnelle le 19 avril 2017.

Depuis 2018, il se bat pour la réparation de ses préjudices

En 2018, il décide d'engager une procédure de faute inexcusable de l'employeur, accompagné du cabinet TTLA (Teissonnière-Topaloff-Lafforgue-Andreu) et de Phyto-Victimes. En mai 2022, le tribunal ordonne à un nouveau CRRMP de « donner.son.avis.sur.l'existence.d'un.lien.direct.entre.la.pathologie.déclarée.et.l'activité.professionnelle.de.Julien.Guillard »

Le 8 janvier 2024, le CRRMP de Bretagne vient confirmer le lien entre sa pathologie et son travail.

Pour la CGT l'urgence est à la protection de la santé des travailleurs-euses (comprenant sous-traitants et prestataires). En effet les expositions par inhalation, ingestion et voie cutanée sont une réalité passée et actuelle, dans la fabrication et l'utilisation des pesticides. De même, la prise en compte du risque subi par les salarié-e-s des entreprises présentes sur le territoire, mais également l'impact sur les riverain-e-s, sont pour la CGT des priorités. L'éco-syndicalisme à la CGT n'est pas né hier, il est juste mieux nommé, compris et engagé aujourd'hui.

Après plus de 100 ans de lutte contre l'amiante, nous refusons de subir l'histoire de la même manière pour les pesticides ; ensemble, nous pouvons agir pour un avenir où les emplois sont préservés tout en respectant la santé et l'environnement.

Un appel à mobilisation devant le tribunal judiciaire de Nantes

Un appel à mobilisation est lancé par Phyto-Victimes, le Collectif de Soutien aux Victimes des Pesticides de l'Ouest et le syndicat CGT pour soutenir Julien Guillard dans son combat :

Mercredi 4 juin à 13h30 devant le tribunal judiciaire de Nantes

Palais de Justice – 19 quai François Mitterrand

L'audience se déroulera à 14h et le dossier sera plaidé par Maître François Lafforgue. L'audience est publique et ouverte à tous.

Contacts presse :

Julien Guillard, lesmentholes@icloud.com / 06 95 45 83 54

Phyto-Victimes, claire.bourasseau@phyto-victimes.fr / 06 40 19 87 98

Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest,
victime.pesticide.ouest@ecosolidaire.fr / Gilles 06 18 91 39 78 et Jean Yves 07 52 06 54 95

CGT, Sébastien 06 42 03 30 56 et Raynald 06 81 88 45 82

Cabinet TTLA, 01 44 32 08 20

